

## Compte rendu de la séance du 13 décembre 2022

Secrétaire(s) de la séance:

Nadine TEIL

### Ordre du jour:

- Tarif location salle des fêtes
- Devis entreprise DEILHES Sébastien
- Devis table de ping-pong aire de jeux
- Devis signaux Girod : plaque de rue
- Aide financière école publique Lalbenque pour voyage scolaire
- Aide financière collège privé Lalbenque pour voyage scolaire
- Adhésion au SIFA
- Demande de subvention prévention routière
- Devis plaque butte de Vaylats SUJET ANNULÉ
- Devis écran ordinateur

M. le maire informe l'assemblée que le sujet "devis plaque butte de Vaylats" est annulé faute d'avoir reçu le devis dans les temps

### Délibérations du conseil:

#### Tarif location salle des fêtes ( DE 065 2022)

M. le maire rappelle à l'assemblée que les tarifs de location de la salle des fêtes ont été décidés en 2019. M. le maire rappelle également qu'il existe deux tarifs :

- un tarif pour les habitants de la commune et les habitants des communes de Bach et de Belmont Sainte Foi (co-financeurs de la salle des fêtes),
- un tarif pour les autres personnes intéressées.

M. le maire informe l'assemblée que les personnes ne résidant pas sur Vaylats, Bach ou Belmont Sainte Foi, mais désireuses de louer la salle des fêtes nous font souvent remarquer que les tarifs appliqués sont élevés.

Aussi, M. le maire rappelle à l'assemblée les raisons des tarifs qui avaient été décidés en 2019 et propose de réfléchir à une éventuelle tarification intermédiaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

Article 1 : d'ajouter une tarification supplémentaire et intermédiaire dans la convention de mise à disposition de la salle des fêtes de Vaylats pour les personnes ne résidant pas sur la commune MAIS payant des impôts pour un bien existant sur la commune, selon le détail suivant :

- La journée hors et en week-end de 8h à 19h : 230 €
- La soirée hors et en week-end de 19h à 8h : 230 €
- Du vendredi 17h au samedi 12h : 265 €
- Du samedi 12h au dimanche 19h : 350 €
- Du vendredi 17h au dimanche 19h : 475 €

Article 2 : de faire appliquer cette nouvelle tarification intermédiaire et supplémentaire dès le 1er janvier 2023

Article 3 : de donner tous pouvoirs à M. le maire pour établir ou signer les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette délibération.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

#### Devis entreprise DEILHES Sébastien ( DE 066 2022)

M. le maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 14 juin 2022, il avait été décidé d'entreprendre des travaux devant la grange avec notamment la création d'une dalle béton mais également la construction d'un appentis pour permettre la gestion de l'évacuation des eaux pluviales.

En date du 04 décembre 2022, M. Sébastien DEILHES envoyait par mail à la mairie, son devis n° 00001073 pour un montant de 4 820.64 euros TTC pour la création de l'appentis avec gestion des eaux pluviales.

M. le maire rappelle que ce devis a également été envoyé à l'assemblée pour information en date du 9 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**unanimité** :

Article 1 : de valider le devis n° 00001073 pour un montant de 4 820.64 euros TTC

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

#### Devis table de ping-pong aire de jeux ( DE 067 2022)

M. le maire rappelle à l'assemblée que la table de ping-pong actuellement installée à l'aire de jeux est en mauvais état et que le plateau, gondolé, a été retiré.

M. le maire informe également l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour obtenir des devis pour le remplacement complet de la table au profit d'une table neuve en béton.

En date du 05 décembre 2022, la société Net Collectivités envoyait, par mail à la mairie, deux devis pour deux modèles de table béton :

- devis n° DE00026629 pour un montant de 1 967.95 euros TTC pour le modèle COMBAT
- devis n° DE00026630 pour un montant de 1 772.36 euros TTC pour le modèle RONDO

M. le maire rappelle que ces devis ont également été envoyés à l'assemblée pour information en date du 9 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**unanimité** :

Article 1 : de valider le devis n° DE00026630 pour un montant de 1 772.36 euros TTC pour le modèle RONDO

Article 2 : de donner tous pouvoirs à M. le maire pour établir ou signer les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette délibération.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

#### Devis signaux Girod : plaque de rue ( DE 068 2022)

M. le maire rappelle à l'assemblée que le poteau réceptionnant la plaque de rue "Chemin de Saint Jacques" a été heurté et par conséquent la plaque de rue endommagée. Il convient donc de procéder au remplacement de cette plaque.

Aussi, nous avons consulté l'entreprise signaux GIROD qui avait fourni toutes les plaques de rue et de maison dans le cadre de l'adressage réalisé en 2019.

En date du 25 novembre 2022, M. Stéphane MAZET de l'entreprise signaux GIROD envoyait par mail à la mairie, son devis n° DEV086634-1 pour un montant de 116.86 euros TTC pour la fourniture de cette plaque.

M. le maire rappelle que ce devis a également été envoyé à l'assemblée pour information en date du 9 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** :

Article 1 : de valider le devis n° DEV086634-1 pour un montant de 116.86 euros TTC

Article 2 : de donner tous pouvoirs à M. le maire pour établir ou signer les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette délibération.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

#### Aide financière école publique Lalbenque pour voyage scolaire ( DE 069 2022)

Par courrier en date du 29 novembre 2022, l'école élémentaire publique de Lalbenque nous informait de l'organisation de séjours avec nuitées (5 jours 4 nuits).

8 élèves de la commune sont concernés dans le courrier or 2 enfants n'habitent plus la commune, aussi, 6 élèves seraient concernés.

L'école demande à la commune de bien vouloir participer à hauteur de 100 euros pour chaque enfant soit un budget total de 6 enfants \* 100 euros = 600 euros.

M. le maire fait lecture de ce courrier à l'assemblée et rappelle qu'il a également été envoyé à l'assemblée en date du 9 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article unique : d'accorder **100 euros** par élève pour la participation au séjour soit un coût total de 600 euros pour la commune

<i>Pour : 9</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 1</i>

### Aide financière collège privé Lalbenque pour voyage scolaire ( DE 070 2022)

Par courrier en date du 18 novembre 2022, le collège privé de Lalbenque nous informait de l'organisation de séjours avec nuitées au ski du 16 au 20 janvier 2023 pour les élèves de 6è et 5è.

4 élèves de la commune sont concernés dans le courrier or 1 enfant n'habite plus la commune, aussi, 3 élèves seraient concernés.

M. le maire fait lecture de ce courrier à l'assemblée et rappelle qu'il a également été envoyé à l'assemblée en date du 9 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article unique : d'accorder **100 euros** par élève pour la participation au séjour soit un coût total de 300 euros pour la commune

<i>Pour : 9</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 1</i>

### Adhésion au SIFA ( DE 071 2022)

M. le maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA) depuis plusieurs années.

M. le maire rappelle également à l'assemblée que l'adhésion au SIFA représentait 1007.50 euros en 2021 et 1010.60 euros en 2022.

Cette adhésion représente un coût non négligeable pour la commune, aussi, M. le maire propose à l'assemblée de reconsidérer l'adhésion de la commune de Vaylats au SIFA.

M. le maire rappelle également un extrait du règlement au SIFA, à savoir que si demande de retrait il y a de la part de la commune, alors cette demande devra être acceptée par délibération du Comité syndical prise à l'unanimité. Dans ce cas, les conditions financières de ce retrait seront fixées par le Comité syndical dans le respect des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article unique : de demander le retrait de la commune de Vaylats au SIFA

<i>Pour : 9</i>	<i>Abstentions : 1</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

### Demande de subvention prévention routière ( DE 072 2022)

Par mail en date du 25 novembre 2022, l'association Prévention Routière présentait leur association et sollicitait également un soutien financier de notre commune pour l'animation 2023 à hauteur de 300 euros.

M. le maire fait lecture à l'assemblée du mail reçu et rappelle qu'il a également été envoyé au conseil en date du 9 décembre 2022 ainsi que toutes les pièces jointes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**unanimité** :

Article unique : de ne pas accorder de subvention à l'association Prévention Routière

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

### Devis écran ordinateur ( DE 073 2022)

M. le maire informe l'assemblée que l'acquisition d'un 2ème écran d'ordinateur permettrait de travailler de façon plus confortable et pratique.

A ce titre, M. le maire informe l'assemblée qu'il a consulté la société I Médias IMFX dans la zone du Sycala pour obtenir un devis pour un 2è écran, à l'identique ou à défaut compatible, avec l'ordinateur que cette société nous a fourni en 2019.

En date du 12 décembre 2022, la société I Médias IMFX envoyait par mail à la mairie, son devis n°DE00003169 pour un montant de 258 euros TTC pour la fourniture et l'installation de cet écran.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**unanimité** :

Article 1 : de valider le devis n° DE00003169 à l'exclusion de l'installation de l'écran qui représente 45 euros HT

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

### *Questions diverses*

- photovoltaïque Bach : M. le maire rappelle à l'assemblée que la commune a été consultée par la DDT sur ce sujet et devra rendre son avis au plus tard le 23 janvier 2023
- arrêt des contrôles des points d'eau : information reçue du SDIS lecture du courrier à l'assemblée
- liste des travaux donnés à M. Delabarre : information à l'assemblée
- mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde : formulaire distribué aux habitants, en attente des retours
- voirie communale : compte rendu verbal suite à la réunion en mairie avec les acteurs concernés de la COMCOM
- dotation PNRCQ : lecture du courrier à l'assemblée

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 02 minutes.**